

Formation en Psychologie Corporelle Intégrative

Dossier de Certification *

1. Critères d'admission

La formation en « Psychologie Corporelle Intégrative » est conçue

- pour les personnes qui désirent intégrer les outils et la philosophie de la PCI à une réalité professionnelle (directement ou indirectement liée à la relation d'aide et à la psychothérapie),
- ainsi que pour les personnes privilégiant l'optique d'un développement personnel.

Une étude du dossier d'inscription par les responsables de la formation, ainsi qu'un entretien préalable éventuel permettront au candidat d'accéder à la formation.

Cette formation nécessite, de la part des intervenants (formateurs et étudiants) un engagement personnel au Code de Déontologie de l'IPCI qu'ils auront signé.

L'institut se réserve le droit d'interpeller l'étudiant pendant sa formation quant à la pertinence pour lui et le groupe de poursuivre son cheminement.

Ce dossier de certification est sujet à modifications/adaptations en fonction de la législation en cours.

Les personnes porteuses d'un titre de certification PCI correspondant à un ancien dossier de certification voient leur titre automatiquement ajusté :

- Praticien Outils Fondamentaux → Praticien PCI
- Praticien PCI en Relation d'Aide → Thérapeute PCI en Relation d'Aide
- Thérapeute PCI en Relation d'Aide → Thérapeute PCI en Relation d'Aide
- Psychothérapeute PCI → Psychothérapeute PCI

2. Parcours type de l'étudiant

Ce parcours type est obligatoire pour accéder à une certification PCI.

Formation de base : 400h

(Bloc I : 6 modules + Bloc 2 : 8 modules) - (cf. annexe 2)

- Bloc I : 6 modules destinés aux personnes désireuses d'effectuer un travail de développement personnel et à celles qui souhaitent développer une pratique professionnelle avec les outils de la PCI.
- Bloc II : 8 modules destinés aux personnes qui souhaitent développer une pratique professionnelle avec les outils de la PCI.
- Pratiques supervisées par les assistants : 2x2h (entre chaque session)
- Évaluation écrite et rencontre d'évaluation avec les formateurs à la fin du Bloc 1 (niveau d'intégration des outils et pertinence de s'engager dans la suite de la formation professionnelle)
- Thérapie personnelle en PCI, obligatoire dès le début du 2ème cycle

*Ce dossier de certification annule tous les dossiers précédents

- Évaluation intermédiaire à la fin de la 8^{ème} session sur demande de l'étudiant ou du formateur. Si cette évaluation est satisfaisante, l'étudiant reçoit la permission d'utiliser de manière explicite les outils PCI dans sa pratique clinique.
- Évaluation finale écrite et rencontre (1/2h) avec les formateurs à la fin de la dernière session de formation (12^{ème} session) et notamment quant à la pertinence de pratiquer ou non (avec le 1^{er} titre de certification : Praticien PCI).
- Pratiques intégratives entre pairs.
- Accompagnement en supervision
- Pour tous les titres de certification, il est nécessaire de suivre un cours de psychopathologie pour tout étudiant ne possédant pas le background nécessaire (cf. Annexe 1).

Post-formation :

- Bloc 3 : 100 h de formation complémentaire qui permettent aux étudiants d'augmenter leur niveau d'intégration des outils dans leur processus de certification. Les Outils de la PCI sont approfondis et de nouveaux Outils sont introduits dans une perspective de prise en charge professionnelle.
- Des journées de perfectionnement sont régulièrement proposées aux étudiants : Maître Rêveur, Pratiques Supervisées Avancées avec caméra...

3. Parcours de certification :

Après la formation de base (400h), un temps est nécessaire pour compléter :

- l'intégration des outils PCI
- le quota des heures de thérapie individuelle et de supervision
- les habiletés nécessaires à conduire un processus
 - de transmission des outils PCI (Praticien PCI)
 - de relation d'aide (Thérapeute PCI)
 - et/ou psychothérapeutique (Psychothérapeute PCI)

Ce temps variable en fonction des compétences et de l'expérience de chaque étudiant lui permettra de développer une expérience clinique avec les outils de la PCI.

L'évaluation en cours de formation est essentielle ; elle est formative dans le sens où elle balise le cheminement de l'étudiant.

Les formateurs/assistants donneront un feed back régulier aux étudiants après chaque pratique réalisée durant la formation à partir du Bloc 2.

Les évaluations en fin de 1^{er} et 2^{ème} bloc sont inclus dans le cursus.

Par la suite, le praticien peut, à ses frais, demander une évaluation de son niveau d'intégration, en particulier lors des journées de Pratiques Supervisées Avancées (PSA).

Niveaux de certification

- Praticien PCI
- Thérapeute PCI
- Psychothérapeute PCI

1. Praticien PCI

Est reconnu praticien PCI, tout étudiant qui termine les 400 heures de formation de base (bloc I + II), sauf si son niveau d'intégration est évalué insuffisant (il est alors délivré à l'étudiant un certificat e participation aux 400h).

- Il aura eu à la fin de la formation de base une évaluation faite par les formateurs et les assistants indiquant :
 - Une intégration suffisante des outils PCI (3/5 au niveau présence, alliance, frontière, conscience corporelle)
 - Qu'il a développé des compétences pour transmettre via les outils PCI des habiletés de développement personnel (conscience corporelle, présence, frontière...) que le client pourra utiliser dans la résolution de ses difficultés.
- L'étudiant s'engagera dans un processus de thérapie individuelle PCI dès le Bloc II (30 – 50 h)
- L'étudiant peut s'engager dans un processus de supervision après les 3 premières sessions du bloc II (min. 10h).
- L'étudiant s'engage dans un cours de psychopathologie (pour toute personne qui n'a pas encore ce background par ses formations antérieures).
 - 2 week-ends de psychopathologie en interne (donné par un formateur PCI)
 - Pour être Thérapeute PCI et Psychothérapeute PCI : une formation complète en Psychopathologie est nécessaire.
- Pour rappel, l'évaluation du niveau d'intégration faite par les formateurs et assistants à la fin de la formation de base.
- L'évaluation globale (dossier certification) est faite par le Comité Pédagogique (CP) qui fait la synthèse du niveau d'intégration, des heures de supervision PCI, des heures de thérapie PCI...)

2. Thérapeute PCI

Est reconnu Thérapeute PCI, tout Praticien PCI qui termine les 500 heures de formation (bloc 3) sauf si son niveau d'Intégration est évalué insuffisant (il reste alors Praticien jusqu'à la prochaine évaluation en Pratiques Supervisées Avancées PSA).

- Il aura eu à la fin de la formation complémentaire (Bloc 3) une évaluation faite par les formateurs et les assistants indiquant :
 - une intégration suffisante de tous les outils PCI (4/5)
 - qu'il a développé des compétences pour conduire un processus thérapeutique c.à.d. il sera apte à développer les habiletés nécessaires à accompagner une personne en crise émotionnelle (alliance, conscience corporelle, présence, frontière, empathie, reflets, contenir l'intensité...) sans rentrer dans un travail de restructuration psychique.

- Il s'engagera dans un processus de Thérapie PCI individuelle continue (50-70h comprenant les heures acquises au niveau précédent).
- Il s'engagera dans un processus de supervision (min 25h comprenant les heures acquises au niveau précédent).
- Il s'engagera dans un groupe de PSA.
- Il aura complété la formation en Psychopathologie.
- Il aura la possibilité d'intégrer un groupe de thérapie entre pairs (animé par un formateur ou superviseur PCI qui s'alternent à tour de rôle) : les heures de thérapie de groupe comptent pour 50% (2 h de thérapie de groupe = 1h de thérapie individuelle).
- L'évaluation du niveau d'Intégration est faite par les formateurs du bloc 3 (et assistants) ou par les formateurs en charge des PSA.
- L'évaluation globale (dossier certification) est faite par le CP qui fait la synthèse (évaluation niveau d'intégration, heures de supervision, heures de thérapie PCI...).
- Pour devenir psychothérapeute : L'étudiant s'engagera à suivre un atelier sur la psychothérapie (les différents courants, le niveau d'intimité requis) donné par un formateur PCI.

3. Psychothérapeute PCI

Est reconnu Psychothérapeute PCI, tout Thérapeute PCI qui :

- aura eu à la fin de la formation complémentaire (Bloc 3) une évaluation faite par les formateurs et les assistants indiquant
 - une intégration suffisante de tous les outils PCI (4-5/5)
 - qu'il a développé des compétences pour conduire un processus psychothérapeutique (c.à.d. il sera apte à gérer le transfert et le contre transfert, à accompagner la restructuration psychique au travers d'une relation intime sécurisée permettant au patient de vivre une expérience relationnelle guérissante, différente du passé et signifiante).
- Il s'engagera dans un processus de Thérapie individuelle continue (min 100h comprenant les heures acquises aux niveaux précédents).
- Il s'engagera dans un processus de supervision continue (min 50h comprenant les heures acquises aux niveaux précédents).
- Il aura suivi l'atelier sur la psychothérapie (les différents courants, le niveau d'intimité requis) donné par un formateur PCI.

- L'évaluation du niveau d'Intégration est faite par les formateurs en charge des PSA (et assistants), des superviseurs et des psychothérapeutes volontaires PCI avec une pratique clinique au sein des PSA.
- Il présentera un Récit de vie (dont l'évaluation sera faite par un superviseur, formateur, membre du CP).
- Il présentera également un cas clinique (dont l'évaluation sera faite par un superviseur, formateur, membre du CP).
- L'évaluation globale (dossier certification) est faite par CP (synthèse de l'évaluation du niveau d'intégration, des heures de supervision PCI, des heures de thérapie PCI...)
- Les supervisions doivent refléter une pratique psychothérapeutique PCI.

Annexe

En termes d'éthique, il serait inapproprié qu'un étudiant reçoive des clients alors qu'il n'a pas encore intégré toutes les compétences. Ce serait courir le risque de mettre le bien-être d'une personne vulnérable en danger et même l'avenir de l'intervenant en cause.

L'autorisation formelle et écrite de pratiquer la PCI avec des clients, pourra être donnée à la demande de l'étudiant par l'IPCI à partir de huitième session de formation sur base d'une évaluation individuelle réalisée par les formateurs et les assistants.

Dès qu'un étudiant a reçu l'autorisation de pratiquer et qu'il pratique avec un client, il doit s'inscrire en supervision avec un thérapeute reconnu comme superviseur par l'IPCI, tout en poursuivant de façon assidue les pratiques supervisées et sa thérapie personnelle.

Le nom de la PCI est un titre protégé et nul ne peut l'utiliser sans le consentement de l'IPCI. En conséquence, aucun étudiant en formation ou ayant terminé sa formation ne peut s'afficher avec le nom de la PCI sans en avoir été autorisé par l'Institut.

Nous invitons l'étudiant à respecter les règles d'affichage public auxquelles nous nous soumettons tous. Il en va également de la crédibilité des thérapeutes, de la formation en PCI et des deux instituts IPCI (Montréal et Belgique).

L'étudiant ne respectant pas ces conditions pourrait se voir refuser de poursuivre la formation.